

A2

AMBITION :
RECENTRER ET
AMÉLIORER LE
PAYSAGE DES BOURGS
ET VILLAGES

Améliorer la convivialité des lieux publics dans les bourgs et villages

ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉS

- L'ensemble des communes du territoire

PILOTE DE L'ACTION

- Direction de l'Aménagement et de l'Habitat de la CCMP

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Habitants
- Acteurs socio-professionnels
- Visiteurs

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- PLUi-H et Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)
- Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- Schéma de mobilité (département, communes)
- Petites Cités de Caractère
- Déploiement du nouveau mode de collecte des ordures ménagères

CONTEXTE ET ENJEUX

Les espaces publics des bourgs et villages du Mellois ont subi de nombreuses transformations liées à l'évolution des pratiques, encore tournées vers l'agriculture au début du XXe siècle, et beaucoup plus urbaines et routières désormais. Aujourd'hui, les usages se juxtaposent, justifiant des aménagements nombreux, surchargés en mobiliers et en dispositifs de sécurité. Au final, sur ces lieux, qui représentaient autrefois le cœur battant des bourgs et villages (champs de foire, rues commerçantes, etc.), l'enjeu est qu'ils retrouvent leur vitalité.

OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

Il est nécessaire d'envisager les lieux publics comme des espaces partagés, où tous les usages cohabitent les uns avec les autres. En conservant des espaces ouverts et accessibles et en intégrant sobrement les différents éléments de mobiliers, il s'agit de s'adapter aux nouvelles pratiques tout en respectant l'image rurale des communes. Par ailleurs, l'adaptation des espaces habités aux changements attendus du climat nécessite une évolution des pratiques d'aménagement. Les questions de la perméabilité des sols (gestion de l'eau), de l'augmentation de la présence végétale (diminution des îlots de chaleur, augmentation des corridors écologiques) et de la diversification des mobilités (diminution de l'usage des énergies fossiles) permettent de déterminer des solutions concrètes à intégrer dès la conception des aménagements programmés par les collectivités pour favoriser la qualité du cadre de vie.

FREINS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Coûts d'investissement et de fonctionnement (entretien) plus élevés
- Faible recours à l'expertise d'une maîtrise d'œuvre qualifiée pour l'aménagement des espaces publics

LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Prise de conscience du changement climatique et de ses effets et d'une nécessité d'adaptation des modes d'aménagement (végétalisation plus massive)

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers	Temporalité
▲ STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE			
<p>Réaliser des plans-guides paysagers par communes : diagnostic des usages et des caractéristiques de chaque bourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les lieux de rassemblement ; • Analyser les réseaux de commerces, services... ; • Analyser les mobilités et faire un état des lieux du stationnement 	Habitants ; associations de riverains ; CAUE79 ; paysagistes concepteurs ; agents communaux en charge des espaces verts		Court terme
<p>Imposer la sobriété des aménagements et l'intégrer dans les documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une réglementation imposant la simplicité des aménagements et considérer les caractères locaux dans les matériaux utilisés dans les cahiers des charges ; • Mettre en place une réglementation imposant la végétalisation et la gestion des eaux sur l'espace public (le coefficient de biotope, l'infiltration des eaux de ruissellement à la parcelle, un albédo élevé). 	CAUE79 ; ABF ; AMO concepteurs ; agents communaux en charge des espaces verts		Démarche à conduire dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H
▲ AMÉNAGEMENT ET OPÉRATIONNEL			
<p>Favoriser dans l'espace public des aménagements facilitant les déplacements doux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les zones de rencontre dans les centres bourgs ; • Développer le réseau des cheminements à pieds et à vélo ; • Proposer des espaces de stationnement pour les vélos et des services recharge pour VAE ; • Mettre en place du mobilier urbain propice au repos pour les piétons. 	Région ; CD79 ; CAUE79 ; ABF ; DDT ; bureaux d'études concepteurs	Subventions Région, Département	Moyen terme
<p>Requalifier les séquences en entrée de ville dans un esprit de vitrine pour la commune et le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marquer la transition entre les axes routiers passants et les espaces publics pacifiés des bourgs par un ralentissement de la vitesse ; • Valoriser les éléments remarquables de la silhouette du bourg et/ou son petit patrimoine à proximité de ces entrées de ville ; • Établir sur la chaussée ou en site propre des circulations pour les piétons et les vélos. 	CD79 ; UDAP ; CAUE79 ; DDT ; bureaux d'études concepteurs	Subventions Région, Département	Moyen terme
<p>Créer des îlots de fraîcheur en développant la place du végétal dans l'espace public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mise en place d'espaces végétalisés sur les places, le long des rues... • Engager la désimperméabilisation des cours d'écoles, de collèges, de lycées ; • Favoriser les espaces publics productifs de proximité (plantation d'arbres fruitiers par exemple). 	Région ; CD79 ; CAUE79 ; ABF ; DDT ; bureaux d'études concepteurs ; agents communaux en charge des espaces verts	Subventions Agence de l'eau	Court terme
▲ SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE			
<p>Concevoir les aménagements de manière participative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation d'ateliers sur les usages et les besoins des habitants, en amont du projet ; • Mise en place d'expérimentations grandeur nature sur les espaces à aménager (exemple : écoquartier culturel et créatif du Ménoc à Melle > Ménoc Plage). 	Habitants ; associations de riverains ; CAUE79 ; agents communaux en charge des espaces verts	Faible	Court terme

Temporalité des actions : Court terme = sous 2 à 3 ans ; Moyen terme = sous 5 ans ; Long terme = sous 10 ans

▲ PRINCIPE D'ACTION : PACIFIER LES CHAMPS DE FOIRE ET GRANDES PLACES DU TERRITOIRE

Intention de transcription sur un site du territoire : Allier le développement d'espaces piétonniers, une meilleure gestion des eaux de pluie, des plantations locales et rafraîchissantes dans un espace public qualitatif. Exemple sur la place du champ de foire de Brioux-sur-Boutonne.



ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DE L'ACTION

OUTILS DISPONIBLES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne
- Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)
- Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) de Melle, Celle-sur-Belle, Chef-Boutonne, La Mothe-Saint-Héray
- Études de revitalisation des centres-bourgs (Melle, Lezay, Brioux-sur-Boutonne)
- Schéma cyclable départemental

OUTILS À CRÉER

- OAP sectoriel dans le cadre du PLUi-H
- Mettre en place des "Permis de végétaliser"
- Animation sur les espaces publics (festivités, marchés, concerts, etc)

INDICATEURS DE SUIVI

- Surface (m²) d'espaces publics réaménagés
- Surface d'espaces désimperméabilisés
- Nombre d'arbres plantés

ACTIONS DÉJÀ MENÉES, EXEMPLES ET RÉFÉRENCES POUR AIDER À LA MISE EN ŒUVRE



▲ SAINT-BAUZILLE DE MONTMEL (34) - REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Initialement dévolue au stationnement automobile, cette place a conservé sa fonction de stationnement ombragé en périphérie, tout en proposant des cheminements agréables pour les piétons et un grand espace central. Le projet allie espace minéral dégagé pour accueillir les grands événements du bourg et espaces végétalisés plus intimistes dédiés aux circulations douces et au repos.



▲ CHEF BOUTONNE (79) - REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DU BOURG

Ce projet allie respect du site, végétalisation, qualité des ambiances créées, matériaux naturels et locaux, gestion des eaux pluviales.



▲ LA MOTHE SAINT-HÉRAY (79) - AMÉNAGEMENT D'UN PARKING PAYSAGER

Ce parking paysager a été aménagé en bord de la Sèvre Niortaise, à l'écart du centre-bourg, dans le prolongement d'un site patrimonial. Le stationnement s'effectue sur un espace stabilisé engazonné et ombragé.



▲ PÉRIGNÉ (79) - VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

Les allées du cimetière communal ont été enherbées et les espaces entre les tombes garnies de plantes vivaces.

COMMENT UTILISER CETTE FICHE ?

La réalisation de cette fiche action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du plan de paysage du Mellois en Poitou. Elle découle d'un diagnostic et d'une stratégie paysagère élaborés collectivement avec les acteurs du territoire entre 2019 et 2022. Cette fiche est conçue pour une lecture autonome en lien avec sa thématique. Pour une vision plus globale de la politique paysagère du Mellois en Poitou, retrouvez les autres fiches-action et les cartographies stratégiques complètes dans les documents de l'étude mis à disposition par la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat de la communauté de communes.